

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de St Hilaire du Touvet sous la présidence de Madame Monique CHANCEAUX.

Date de convocation du Conseil Syndical : 29 mars 2017

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Monique CHANCEAUX, Julie De BRIE, Flore CAQUANT, Isabelle MICHAUX, Ann HERTELEER, Christelle NEYROUD, Jacques NIER

ABSENTS EXCUSES : Sylvain PIROCHE procuration à Julie De BRIE

Julie De BRIE est élue à l'unanimité secrétaire de séance

**1. Approbation du CR du 20 mars 2017**

Le présent CR a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Approbation du Compte de Gestion du receveur municipal**

Madame la Présidente, rappelle que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif et précise que la validation du compte de gestion n'est pas un vote de jugement mais un vote de légalité.

Madame la Présidente rappelle la séparation des comptes de l'Ordonnateur (la Présidente) et du Comptable du syndicat (Trésorier municipal) et présente le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Il précise que le compte administratif est en tout point conforme aux comptes de gestion établis par le Comptable public.

Il est rappelé les raisons de ce vote tardif lié à un envoi fin mars du Compte Administratif final par la Trésorerie.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du SISCO du trésorier municipal pour l'exercice 2016 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

### **3. Approbation du Compte Administratif 2016**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Madame Julie DE BRIE, vice-présidente, assiste à la présentation du Compte Administratif 2016 du syndicat scolaire des communes de Saint-Bernard et de Saint-Hilaire qui s'établit de la manière suivante :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b>REALISATION EXERCICE</b>	FONCTIONNEMENT	542 252,05	620 161,85	77 909,80
	INVESTISSEMENT	61 550,07	0,00	-61 550,07
<b>REPORTS 2016</b>	FONCTIONNEMENT		27 534,65	27 534,65
	INVESTISSEMENT		14 397,56	14 397,56
<b>TOTAL (réalisations+reports)</b>	FONCTIONNEMENT	542 252,05	647 696,50	105 444,45
	INVESTISSEMENT	61 550,07	14 397,56	-47 152,51
<b>RESULTATS CUMULES</b>	FONCTIONNEMENT	542 252,05	647 696,50	<b>105 444,45</b>
	INVESTISSEMENT	61 550,07	14 397,56	<b>-47 152,51</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		603 802,12	662 094,06	58 291,94

Madame Julie De Brie ajoute qu'un important travail d'analyse des données du Compte Administratif 2016 a été réalisé par la commission des finances du SISCO afin de déterminer l'origine des dépenses et leur contenu.

Hors de la présence de Madame la présidente, les membres du Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de :

- Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constater les identités de valeurs avec les indications données par le Receveur Municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4. Affectation des résultats 2016**

Madame la présidente rappelle au Conseil Syndical le résultat de clôture de l'exercice 2016 et présente un excédent de la section de fonctionnement cumulé de 105 444.45 € (soit 77 909.80 € de résultat d'exercice et 27 534.65 € d'excédent reporté) et un déficit d'investissement de -47 152.51 € (soit -61 550 € de déficit de l'exercice et 14 397.56 € d'excédent antérieur reporté).

Madame la présidente propose d'affecter le résultat de la section d'investissement de -47 152.51 € au compte D001, déficit de la section d'investissement et d'affecter la somme de 105 444.45 € au compte R002 au budget de fonctionnement.

Les conseillers syndicaux après en avoir délibéré, adoptent l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

## 5. Approbation du Budget Primitif 2017

Madame la Présidente présente le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	<b>435 565 €</b>
- Section d'investissement	<b>110 200 €</b>

### Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	91 905	Produits des services	72 000
Charges de personnel	222 380	Atténuations de charges	15 200
Autres chges de gest° courante	4 530	Impôts et taxes	0
Atténuation de produits	0	Dotations, subventions et participations	242 920.55
Charges financières	2 950	Autres produits de gestion courante	0
Charges exceptionnelles	36 900		
Dépenses imprévues	0		
Dépenses réelles d'exploitation (dont dépenses imprévues)	358 665	Recettes réelles d'exploitation	330 120.55

Virement à la section d'investissement	76 900	Opération de transfert entre section	
		Excédent	105 444.45
<b>Total des dépenses</b>	<b>435 565</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>435 565</b>

### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Accessibilité	21 000	Jeux extérieurs école	2 350
Acquisition matériel et équipement	550	Réparation Préau maternelle	3 700
Rénovation cuisine	5 000	Accessibilité	10 500
Sécurité des écoles	20 700	Sécurité des écoles	11 210
Acquisition Algéco	1 800		
<b>Total Dépenses d'équipement</b>	<b>49 050</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>27 760</b>
Emprunts et dettes assimilées	13 997.49	Emprunts, dépôts	0
Participations et créances	0	FCTVA	5 540
Dépenses imprévues	0	Virement de la section de fonctionnement	76 900
Travaux en régie	0		
Déficit	47 152.51		
<b>Total Dépenses</b>	<b>110 200</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>110 200</b>

La présentation du BP 2017 a été modifiée cet après-midi même et ce malgré de nombreux entretiens de la commission des finances. Il est relevé qu'il ne peut être accepté qu'après l'important travail, les propositions aient été modifiées. En effet, il convient de figer le BP à un moment quitte à devoir faire des Décisions Modificatives en cours d'année dans le cas où des dépenses exceptionnelles interviendraient avant la dissolution du Syndicat et qui ne pourraient pas être absorbées par le BP tel que voté. Au cas où les DM ne suffiraient pas, le Conseil pourra toujours faire un appel exceptionnel aux mairies.

Au 31 juillet 2017 sera effectué le dernier appel à participation des mairies. Celui ci sera effectué en fonction de l'état des comptes (extrait du Compte Administratif) et opérera la finalisation des appels selon la clé de répartition statutaire du Syndicat. Il devra prendre en compte l'ensemble des Restes À Réaliser (en recette comme en dépense) au 31 juillet.

Explication est donnée en cours de séance qu'afin de correspondre au plus juste au BP 2017 et suite à les modifications faites après la finalisation du budget par la commission finance, le matin même, des modifications ont été faites dans la volonté d'être au plus juste et sincère par rapport à des nouvelles données apparues dans l'après-midi.

Suite à ces indications, les modifications effectuées sont retirées de la proposition et présentées au Conseil Syndical tel que finalisé par la commission finances le matin même, soit tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical, approuvent à l'unanimité le BP 2017 du Syndicat Scolaire tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Il est souligné la rigueur, la quantité et la qualité du travail effectué par la commission finance du Syndicat (technicien comme élus) ainsi que la cohérence qui sous tend la réalisation de ce BP.

## **6. Divers et communications**

- Point sur le dossier "Sécurité des Ecoles". Il concerne la rénovation des vitres (maternelle et élémentaire) mais aussi la refonte du système d'alarme (point en suspens), la signalisation école (non routière car cela est du ressort de la mairie), le portail et la clôture élémentaires (point en suspens).  
Il est souligné que si le taux de subventionnement ne devait pas atteindre les 65% des dépenses, celles ci devront être revues en Conseil
- Enquête PEDT en cours pour le renouvellement du Projet EDucatif Territorial en collaboration avec les partenaires éducatifs (Directeur ALSH et écoles) qui reprend les bilans et perspectives de ce projet.
- Accessibilité : Un éclaircissement sur les modalités d'éligibilité aux subventions doit être apporté notamment à cause de la dissolution du Sisco.

Clôture de séance à 22h00.

Prochain Conseil syndical le mardi 10 mai 2017 à 20h30

La secrétaire de séance,  
Julie De Brie.